



Attestation de salaire annuelle moyen

Par **caroleen**, le **29/03/2008** à **12:10**

Bonjour, rnrnJ'ai visité avec mon ami un appartement il y a un peu plus d'une semaine dans le cadre du 1% logement de mon employeur. Le vendredi 20/03, nous recevions un dossier logement à compléter et à renvoyer sous 8 jours maximum. Dans ce dossier, il nous fallait fournir une attestation de salaire annuelle moyen délivrée par notre employeur. Nous avons donc adressés nos demandes à nos employeurs respectifs le jour-même. De mon côté, j'ai pu récupérer mon attestation le mercredi suivant, mais du côté de mon ami, nous sommes toujours sans nouvelles. Nous avons tenté de contacter la personne chargée d'établir ses attestations, mais la standardiste n'a toujours pas voulue nous la passer. Nous avons donc renvoyé un second mail au responsable du personnel mercredi 26 mars au soir en lui expliquant qu'il était regrettable qu'un employeur puisse " mettre des batons dans les roues" d'un salarié, compte-tenu de la crise actuelle du logement. De nouveau aucune nouvelle, et j'ai du renvoyer mon dossier de logement incomplet. rnQue puis-je faire? Y a -t-il un moyen rapide et efficace d'exiger de l'employeur cette attestation? Ou dois-je négocier avec l'organisme du logement un autre mode de justificatifs de ressources, en sachant que je les ai contacté par 2 fois cette semaine pour les informer de la situation, et qu'ils n'ont pas eu l'air de vouloir revoir leurs exigences à la baisse?

Par **caroleen**, le **30/03/2008** à **23:47**

Re bonjour, personne n'a un petit bout de réponse? N'ai-je aucun recours auprès de l'employeur? N'a -t-il pas d'obligation légale de délivrer ce type de justificatifs? L'employée de l'organisme du logement m'a dit que cette attestation était également obligatoire en cas de demande de prêt auprès d'une banque...